

Stratégie de l'UNFPA pour la série des
recensements de la population et de
l'habitat de 2020
(2015-2024)



**PARCE QUE
CHACUN
COMPTE**



Groupe de travail inter-départemental sur le recensement de l'UNFPA
(IDWG-Census)

Première publication : Mars 2017
Révision : Juillet 2019

Photo de couverture : © Lorenzo Tugnoli / Bureau de pays en Afghanistan de l'UNFPA
Photos : © Lorenzo Tugnoli / Bureau de pays en Afghanistan de l'UNFPA, Bureau de
pays au Turkménistan de l'UNFPA, Service de la population et du développement



...parce que chacun compte

1. Introduction	5
2. Contexte de la série des recensements de 2020	7
3. Enseignements tirés de l'évaluation indépendante du soutien de l'UNFPA à la série des recensements de 2010	14
4. Stratégie de recensement de l'UNFPA	18
5. Théorie du changement	32
Références	34

Stratégie de l'UNFPA pour la série des recensements de la population et de l'habitat de 2020 (2015-2024)



1. Introduction

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGHP) figure parmi les exercices les plus complexes et les plus vastes entrepris par un pays en temps de paix. Il requiert de cartographier la totalité du territoire, mobiliser et former un grand nombre d'agents recenseurs, mener une campagne de sensibilisation du public, solliciter l'ensemble des ménages, compiler de grandes quantités de données sous support papier ou électronique, mais aussi analyser et diffuser ces données. Par définition, *un recensement de la population et de l'habitat est un dénombrement de l'intégralité de la population d'un pays, ce qui fournit des informations sur son nombre d'habitants, leur répartition spatiale, leur répartition par âge et par sexe, leurs conditions de vie et d'autres caractéristiques socioéconomiques essentielles.* Ces données sont déterminantes pour la planification du développement national et infranational, le suivi des avancées en matière d'objectifs de développement durable (ODD), l'accès aux infrastructures et aux programmes de protection sociale, l'organisation d'élections et les études de marché. Alors que les systèmes de registres nationaux évoluent dans le monde entier et que dans certains pays, ils remplacent le besoin d'effectuer des recensements de la population et de l'habitat, pour la plupart des États, le recensement de la population et de l'habitat reste la principale source d'informations sur la taille et la répartition géographique de la population, mais aussi sur ses caractéristiques. Le rôle central du recensement dans les écosystèmes nationaux de données devrait rester tout aussi essentiel dans un avenir immédiat.

La série des recensements de la population et de l'habitat de 2010 (menée entre 2005 et 2014) est la plus vaste opération de collecte de données jamais réalisée dans le monde jusqu'à ce jour. Environ 93 % de la population mondiale ont été recensés à travers 214 des 235 pays, territoires et zones. Seuls 21 pays, territoires et zones, principalement en Afrique (8) et dans les États arabes (6), n'y ont pas participé [1].¹ Cette couverture représente une nette amélioration par rapport à la série des recensements de 2000, où 26 pays, territoires et zones n'y avaient pas participé.

La guerre, les troubles civils ou l'inaccessibilité géographique peuvent compromettre la couverture d'un recensement de la population et de l'habitat. Les approches innovantes de modélisation permettant de produire des estimations démographiques suscitent un intérêt croissant dans de telles situations. Les techniques de modélisation utilisant des images par satellite, la télédétection, le micro-recensement et des données tirées d'enquêtes sont prometteuses pour combler les écarts de couverture. En effet, elles permettent aux États d'estimer des paramètres démographiques essentiels à partir de données partielles. Ces avancées sont cruciales pour estimer la taille de la population, bien que ne pouvant pas remplacer les données complètes sur les caractéristiques démographiques obtenues grâce à un recensement conventionnel.

¹ Nations Unies. Division de la statistique. Programme mondial des recensements de la population et de l'habitat de 2010. Disponible en ligne : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/wphc/default.htm>

Depuis sa création, l'une des principales missions de l'UNFPA est de renforcer les moyens nationaux permettant de mener des recensements de la population et de l'habitat de haute qualité qui respectent les principes et les normes internationaux. Grâce à la présence de son programme dans 155 pays, l'UNFPA propose un accompagnement solide et approfondi des États dans leur planification et leur mise en place de recensements nationaux, mais aussi dans l'exploitation et l'utilisation des données collectées. Ce soutien institutionnel prend la forme d'un renforcement des capacités en matière d'utilisation des données de recensement pour suivre les dynamiques démographiques nationales et infranationales, mais également les inégalités spatiales et sociales de développement, notamment les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Quatre-vingt-dix-huit (98) indicateurs relatifs aux ODD sont tirés des données démographiques.

Lors des recensements de 2010, l'UNFPA a accompagné 135 pays, dont 122 à travers une assistance technique, un renforcement des capacités, la fourniture d'équipements ou de services, un soutien financier et opérationnel, la coordination et la gestion des ressources financières nécessaires au recensement de la part des partenaires gouvernementaux et la promotion de la coopération Sud-Sud.

La stratégie de l'UNFPA pour la série des recensements de 2020 a été développée sur la base d'une analyse critique des enseignements tirés lors des recensements de 2010 et en réponse aux nouveaux cadres mondiaux de développement. Cette stratégie vise à renforcer les capacités nationales de production, d'analyse, de diffusion et d'utilisation de données de recensement géo-référencées de haute qualité, opportunes, pertinentes et désagrégées afin d'informer, de mettre en place, de contrôler et d'évaluer des politiques, plans et programmes de développement durable d'intérêt public.



2. Contexte de la série des recensements de 2020

Nouveaux cadres de développement

La série des recensements de 2020 (de 2015 à 2024) intervient dans un contexte de nouveaux engagements d'identification et de réduction des inégalités entre et au sein des pays grâce à une vaste gamme d'indicateurs de développement. L'examen sur vingt ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) publié en 2014 [2], notamment ses analyses régionales, ont établi que les avancées relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) s'étaient traduites par des réalisations fortement inégalitaires, caractérisées par des inégalités persistantes (voire aggravées) au niveau infranational dans un grand nombre de pays.

Les domaines clés pour les actions à venir de la CIPD au-delà de 2014 ont recommandé une plus grande attention en matière de réduction des inégalités et aux populations les moins bien desservies ; une bonne gouvernance et des systèmes de responsabilisation permettant au public et à tous les décideurs d'accéder à des données et des connaissances de qualité ; mais aussi l'utilisation de données sur les dynamiques

démographiques pour guider et cibler les investissements en matière de développement. Rejoignant cette attention portée au développement inclusif, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les États membres de l'ONU en 2015 s'est donné comme priorité absolue de ne « laisser personne de côté » et d'« aider en premier lieu les plus défavorisés ». Lors de la 46^e session de la Commission de la statistique de l'ONU en 2015, le Secrétaire général a encouragé la Division de la statistique de l'ONU, les organismes apparentés et les organisations internationales et régionales de développement à travailler ensemble pour optimiser l'assistance technique apportée aux organismes nationaux de statistique dans l'objectif de renforcer leurs capacités à faire de la série des recensements de la population et de l'habitat de 2020 une priorité fondamentale en matière de développement durable dans le cadre du Programme à l'horizon 2030.

Afin d'accomplir cette mission et aborder les domaines clés pour les actions à venir de la CIPD au-delà de 2014, les écosystèmes nationaux de données doivent être soutenus et développés. Le recensement de la population et de l'habitat était les écosystèmes nationaux de données en fournissant les dénominateurs démographiques nécessaires aux calculs des indicateurs relatifs aux ODD ainsi que les bases de sondage de référence servant aux enquêtes nationales et infranationales. En outre, la demande de ventilation des indicateurs de développement dont les ODD par catégories telles que la situation migratoire ou le handicap favorise l'intégration de questions de recensement associées.

Difficultés de financement

Un examen de la série des recensements de 2010 de la Division de la statistique des Nations Unies et du Bureau de recensement des États-Unis (USCB)² a établi que le coût du recensement figurait parmi les difficultés les plus souvent mentionnées par les États (67 % d'entre eux). Dans leurs efforts pour satisfaire les exigences de production opportune de données de recensement de haute qualité, les pays doivent investir dans de nouveaux moyens et technologies. Par exemple, la transition vers l'utilisation croissante de systèmes de données administratives vise à compléter progressivement les techniques de recensement conventionnel et à réduire le coût d'un recensement. Les séries de 2000 et de 2010 ont été caractérisées par une diminution des recensements conventionnels, qui sont passés de 30 % à 24 % en Europe et en Asie centrale, mais également par une augmentation de 9 % à 19 % du nombre de recensements utilisant exclusivement des données de registres ou des méthodes mixtes. Si cette transition permet une modalité plus durable de recensement et donc des économies, des investissements importants dans l'ensemble du système de couverture, de qualité et de coordination des données de registres sont nécessaires à la bonne exécution des recensements.

Par ailleurs, ce rapport a établi que les difficultés de financement émanaient souvent de problèmes conceptuels et opérationnels. Les recensements classiques de la population ont toujours été mis en place à l'initiative des gouvernements et non comme partie intégrante du système national de données

² Nations Unies. (2012) Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. E/CN.3/2012/2. Disponible en ligne : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2012.htm>

statistiques. Par conséquent, le financement des recensements (provenant d'une enveloppe budgétaire de l'État ou du soutien de donateurs) n'est pas garanti longtemps à l'avance, mais doit être rapidement exécuté une fois alloué. La planification et les tests des opérations de recensement sont donc parfois insuffisants. En outre, le financement d'un recensement se concentre principalement sur ses aspects les plus coûteux tels que le travail de terrain et le traitement des données et consacre relativement peu de ressources à la sensibilisation du public, la diffusion et l'utilisation du recensement. Dans les cas de déficit de financement, ces aspects du recensement ont tendance à être réduits voire éliminés.

Disparités de moyens selon les États

Les organismes nationaux de statistique des pays en développement connaissent souvent une forte rotation des effectifs et une faible rétention du personnel technique qualifié lors du déroulement de recensement. L'insuffisance des moyens entraîne souvent une réduction de la planification opérationnelle, une publication tardive des résultats du recensement ainsi qu'une analyse détaillée et/ou une utilisation des données limitées. Les limitations de moyens restreignent les résultats éventuels des organismes nationaux de statistique car la priorité est axée sur la collecte et le traitement des données nécessaires à la création d'un premier rapport de recensement. Le manque de personnel nécessaire entraîne souvent la mise en place d'un recensement sans stratégie dédiée et budgétisée de traitement, d'analyse et de diffusion. Ces limitations entravent la pleine exploitation des données de recensement et la possibilité de les faire utiliser de manière intégrée par des analystes indépendants, des partenaires locaux et des acteurs publics dans le cadre d'enquêtes sur les ménages, de registres et de statistiques de l'état civil. En effet, ces données sont susceptibles de ne pas être correctement traitées et de ne pas être diffusées auprès du public.

Des technologies innovantes ont commencé à répondre à ces problèmes de moyens en créant des mécanismes de modernisation des opérations de recensement, de remontée d'informations automatisée et de systèmes de contrôle qualité, notamment lors des étapes de déroulement sur le terrain et de collecte de données. Par exemple, l'utilisation d'images par satellite pour la cartographie peut réduire le temps nécessaire à la planification d'un recensement, et l'utilisation d'appareils portatifs modernes de collecte des données permet un suivi à distance des agents recenseurs sur le terrain. Cependant, ces systèmes modernes et innovants requièrent des investissements préalables dans de nouveaux moyens techniques qui dépassent parfois les moyens des organismes nationaux de statistique. À mesure que des approches innovantes sont adoptées pour les recensements, les investissements correspondants doivent être effectués avec les ressources nationales en matière de technologie informatique, d'accès à Internet, mais aussi d'utilisation et d'interprétation complètes des données cartographiques, SIG (système d'information géographique).

Technologies émergentes

La série des recensements de 2010 a innové en matière de solutions technologiques de collecte, d'analyse et de diffusion des données de recensement. Ces solutions vont de l'utilisation d'Internet, d'ordinateurs portables, de tablettes, de systèmes d'information géographiques (SIG) à celle de systèmes de scannage et de reconnaissance optique de caractère. Les pays ont indiqué que les avantages de ces technologies automatisées avaient permis des améliorations en matière de qualité de saisie des données, de diffusion des données en temps voulu, mais aussi de réduction des coûts des opérations sur le terrain.³ La plupart des pays qui, en 2010, utilisaient des questionnaires papier prévoient dorénavant d'intégrer à leur recensement de 2020 des appareils électroniques, des ordinateurs portables ou l'utilisation d'Internet.



Les techniques de cartographie des zones de dénombrement et des foyers sont passées de listes fastidieuses au format papier à des méthodes intégrées reposant sur les SIG, le système mondial de localisation (GPS) et les cartes numérisées. La saisie des données a évolué de la saisie manuelle à l'utilisation de technologies de scannage d'images permettant une saisie sans papier par l'intermédiaire de questionnaires électroniques. Le traitement des données de recensement a évolué jusqu'à intégrer des techniques d'analyse et des logiciels d'affichage avancés, des plateformes de diffusion électronique et des outils interactifs en ligne permettant la diffusion et l'analyse du recensement. L'adoption de ces nouvelles technologies requiert des investissements préalables solides au niveau des organismes nationaux de statistique et de la communauté statistique internationale tout au long des recensements de 2020. Souplesse et volonté pour accueillir ces changements seront nécessaires pour utiliser et intégrer avec succès ces techniques innovantes.

³ Nations Unies. (2012) Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. E/CN.3/2012/2. Disponible en ligne : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2012.htm>.

Les nouvelles solutions technologiques de recensement offrent de vastes possibilités d'amélioration de la qualité, du rapport coût-efficacité et de la rapidité des opérations de recensement. Afin de profiter de ces solutions technologiques, les organismes nationaux de statistique doivent faire les choix opportuns et stratégiques pour adopter des solutions adaptées au contexte. Les sujets de préoccupation éventuels dans ces décisions concernent la capacité des États à mobiliser le personnel nécessaire pour accompagner l'adoption de ces méthodes modernes et l'adéquation de l'infrastructure et de la connectivité des TIC (technologies de l'information et de la communication). La communauté statistique internationale doit être préparée à accompagner la sélection de solutions technologiques optimales lorsque nécessaire, adaptée à chaque contexte individuel.



Contexte pluri-partenaire

La nature pluri-partenaire du soutien technique et financier visant à mettre en œuvre des recensements de la population et de l'habitat dans les pays requiert une coordination méticuleuse. Sur la base des recensements de 2010, la coordination au niveau mondial, régional et national a pu être améliorée pour garantir un soutien technique et financier aussi bien efficace qu'efficace.

Sur le plan stratégique, des partenariats plus vastes entre les organismes nationaux de statistique, les agences nationales de cartographie, les fournisseurs d'images satellites, les spécialistes des SIG, etc., devraient être mis en place parallèlement à l'adoption et au développement de méthodes innovantes.

Le Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 lors de la 43^e session de la Commission de statistique a établi que la réussite du Programme mondial de recensement reposait essentiellement sur la collaboration entre les pays, soutenue par l'ONU, ses commissions régionales et d'autres organisations inter-gouvernementales.⁴ L'échange d'informations et d'expertise scientifique et technique a été jugé indispensable au renforcement des recensements à venir et à l'utilisation des résultats. En outre, les organismes régionaux sont uniquement mandatés pour identifier et optimiser les ressources dans une région spécifique. L'utilisation des ressources régionales existantes peut permettre de réduire les coûts, développer les moyens et fournir des solutions adaptées au contexte régional.

Sur la base de ce rapport, l'ONU a été chargée d'encourager les pays à échanger des informations sur leurs expériences, de promouvoir la gamme complète des méthodes de recensement possibles, mais également de proposer des orientations lorsque nécessaire, en fonction des contextes nationaux, concernant le choix des méthodes et des options technologiques les plus adaptées. Il est essentiel de promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire pour proposer des possibilités efficaces de partage d'expérience et d'apprentissage entre les pays. La collaboration Sud-Sud accroît les socles de connaissance régionaux et permet d'appliquer tout effort de médiation éventuel aux contextes environnementaux similaires, ce qui augmente les chances de réussite. L'ONU et ses partenaires doivent également veiller au respect des Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat.

Insécurité et instabilité croissantes

L'insécurité et l'instabilité menacent gravement la mise en œuvre des recensements classiques, en plus de limiter considérablement l'accès physique pour collecter les données nécessaires. Les mouvements massifs et inopinés de population déstabilisent également la planification, la cartographie et le déroulement d'un recensement. L'instabilité et les mouvements massifs de population peuvent découler de nombreuses circonstances allant des conflits sociaux ou politiques graves aux phénomènes naturels en passant par les urgences humanitaires plus durables et complexes. À mesure que la série des recensements de 2020 progresse, les pays exposés ou touchés par de telles urgences doivent être évalués en permanence pour recevoir un soutien adapté. En outre, les pays limitrophes doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée, les conflits étant susceptibles d'évoluer et de traverser les frontières. Faire en sorte qu'un recensement ne soit jamais partiel ni incomplet est primordial dans la stratégie de recensement de l'UNFPA.

⁴ Nations Unies. (2012) Rapport des États-Unis d'Amérique sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010. E/CN.3/2012/2. Disponible en ligne : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2012.htm>.

Par ailleurs, les urgences humanitaires créent des situations complexes où la demande en données démographiques est élevée alors que leur collecte est délicate. La collecte de données s'effondre lorsque l'accès est restreint ou que les systèmes de données existants sont menacés de destruction. Les décideurs développant des interventions humanitaires ont besoin de données opportunes, fiables et pertinentes et toutes les interventions sont compromises lorsque les données nécessaires portant sur les populations touchées ne peuvent pas être trouvées, produites ni estimées.

Les crises politiques et sociales peuvent également affecter la fiabilité des résultats de recensement. À mesure que la série des recensements de 2020 progresse, des investissements doivent être effectués au cours des phases de gestion et de planification pour garantir que les résultats produits soient jugés fiables et largement acceptés.

Ces investissements sont essentiels dans la mesure où les moyens statistiques sont souvent réduits lors des crises politiques, l'épuisement des ressources et la violence entraînant une réduction du personnel dans les gouvernements, y compris dans les organismes nationaux de statistique. Les infrastructures, les technologies de l'information et les réseaux de communication peuvent également être altérés ou exploités, ce qui réduit l'accès aux informations démographiques existantes ou empêche la production de nouvelles données.



3. Enseignements tirés de l'évaluation indépendante du soutien de l'UNFPA à la série des recensements de 2010

Une évaluation indépendante a été menée en 2014 pour apprécier le soutien de l'UNFPA à la série des recensements de 2010. Cette évaluation a fourni de précieuses informations sur les recensements de l'UNFPA menés en 2010. De façon générale, elle a notamment permis de tirer des enseignements sur les contributions et les insuffisances de l'UNFPA dans son appui mondial aux programmes nationaux.⁵

Selon cette évaluation, depuis la série des recensements de 2000, seuls les aspects de production, de diffusion et d'utilisation des données de recensement par les autorités nationales et locales, les établissements universitaires et les organisations de la société civile ont connu des améliorations progressives. La réduction et la rotation des effectifs ont eu un effet sur l'expertise en matière de recensement au sein des organismes nationaux de statistique en limitant l'utilisation de données et la pleine exploitation des résultats. Dans de nombreux pays parmi les plus pauvres, les programmes nationaux de formation ne permettent pas une préparation suffisante ni un renforcement des capacités professionnelles des démographes, spécialistes du recensement ou scientifiques de données. Il arrive également que les programmes de formation soient dépassés au regard des nouvelles normes internationales. De plus, la capacité des organisateurs locaux, des chercheurs universitaires, des analystes indépendants ou des acteurs locaux à analyser et à utiliser les données de recensement reste limitée dans de nombreux pays en développement.

De manière générale, cette évaluation a conduit à une nette augmentation des investissements destinés à garantir la disponibilité d'une expertise moderne en matière de recensement et le développement de la capacité du personnel gouvernemental à exploiter le recensement et d'autres types d'informations démographiques dans le cadre des programmes de développement national. L'encadré 1 (page 15) expose les principales recommandations de cette évaluation.



⁵ UNFPA. (2016) Évaluation du soutien de l'UNFPA aux recensements de la population et de l'habitat pour éclairer la prise de décisions et la formulation de politiques 2005-2014, Volume 1, UNFPA. Disponible en ligne : <http://www.unfpa.org/evaluation>

Encadré 1 : Recommandations de l'évaluation indépendante à l'UNFPA concernant la série des recensements de la population et de l'habitat de 2020.

L'UNFPA devrait poursuivre et développer son soutien aux recensements de la population et de l'habitat, mais aussi :

Établir une stratégie institutionnelle et des orientations pour la série de 2020.

Afin de rendre son soutien aux recensements visible sur le plan de la programmation mais aussi d'en améliorer la gestion, la communication et le suivi, l'UNFPA devrait suivre une stratégie claire et officielle en 2020 ainsi que des orientations formelles, complètes et structurées destinées aux bureaux de recensement régionaux et nationaux, c'est-à-dire des lignes directrices en termes d'accompagnement lors des recensements de 2020.

Adapter les ressources humaines actuelles et les stratégies d'assistance technique pour compenser la réduction de l'expertise en matière de recensement et assurer un soutien adapté aux recensements de 2020.

À cette fin, l'UNFPA devrait envisager d'organiser un exercice d'état des lieux de l'expertise interne en matière de recensement, de former et d'exploiter les équipes de recensement établies à l'échelle régionale puis de s'appuyer sur les Conseillers techniques principaux (CTP).

Encourager la gestion des connaissances en matière d'accompagnement des recensements.

L'UNFPA devrait tirer profit des avantages comparatifs de l'étendue géographique de son travail, mais aussi exploiter les nombreuses expériences et connaissances concernant l'accompagnement au niveau national et régional tirées de la série des recensements de 2010, qui sont actuellement sous-exploitées. Une base de données sur les bonnes pratiques de recensement, notamment sur l'utilisation des données de recensement et d'enquêtes en politique, favoriserait l'identification d'occasions potentielles de coopération Sud-Sud.

Faire de l'utilisation des données une priorité dans l'accompagnement des recensements.

L'UNFPA devrait décider si son soutien à la série des recensements de 2020 portera principalement sur la production et la disponibilité des données, poursuivant ainsi ses actions actuelles, ou insistera davantage sur l'utilisation des données dans l'élaboration de politiques. Dans ce cas, l'UNFPA devrait veiller à ce que sa stratégie de mise en place actuelle soit en adéquation avec la théorie du changement. Cela implique de s'assurer que le modèle d'activité de l'UNFPA est suffisamment flexible pour permettre des modes d'engagement pertinents dans un grand nombre de contextes nationaux et dans les configurations de soutien de l'UNFPA.

Considérer la diffusion comme un lien entre la disponibilité et l'utilisation des données dans les politiques nationales.

L'UNFPA devrait travailler de manière innovante avec les organismes nationaux de statistique pour garantir que les données de recensement sont diffusées et encourager leur utilisation dans la prise de décisions politiques et le plaidoyer. Dans ce but, l'UNFPA devrait remettre en cause les hypothèses actuelles des organismes nationaux de statistique au sujet des mécanismes de diffusion.

Envisager d'associer les données de recensement à d'autres sources, notamment les enquêtes, les sources administratives et d'autres sources de données afin d'encourager la pleine utilisation des données de recensement dans le cadre des systèmes nationaux de statistique.

L'UNFPA devrait promouvoir le rôle essentiel du recensement de la population et de l'habitat dans les systèmes nationaux de statistique, au-delà d'un exercice ponctuel de collecte de données. L'UNFPA devrait soutenir les efforts du Programme national pour explorer les possibilités et exploiter toutes les potentialités de la combinaison de données de recensement avec des données tirées d'autres sources.

Examiner de nouveaux mécanismes de financement afin d'encourager la diffusion et l'utilisation des données, notamment de celles tirées de recensements.

Explorer les possibilités offertes ainsi que la faisabilité d'un fonds d'affectation spéciale au niveau mondial exclusivement destiné à encourager la diffusion et l'utilisation des données, notamment de celles issues des recensements de 2020. Ce fonds d'affectation spéciale pourrait répondre à certaines difficultés formulées dans ce rapport, notamment 1) les niveaux limités du soutien en matière de diffusion et d'utilisation des données issues de recensements ; 2) la conception étroite du recensement (comme exercice ponctuel) ; et 3) les investissements inadaptés pour promouvoir la capacité nationale à utiliser des données de recensement.

Privilégier l'exploitation de toutes les potentialités d'une coopération Sud-Sud en matière d'accompagnement des recensements, conformément au Plan stratégique pour 2014-2017.

La coopération Sud-Sud devrait constituer une stratégie essentielle dans le soutien de l'UNFPA aux recensements de 2020. Approfondir la coopération Sud-Sud actuelle pour encourager les échanges concernant l'analyse, la diffusion et l'utilisation de données issues de recensements. Au-delà des organismes nationaux de statistique, l'UNFPA compte de nombreuses parties prenantes (p. ex. les ministères d'exécution, les OSC, les universités) dans les échanges de coopération Sud-Sud en matière de recensement.

Tableau 1 : Soutien de l'UNFPA en matière de recensement - Analyse SWOT

<p>ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE</p>	<p>POINTS FORTS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence renforcée de l'UNFPA dans 155 pays et territoires (bureaux de pays/programme) ; ▪ Riche expérience dans l'accompagnement des pays dans l'organisation de recensements ; ▪ Partenariat éprouvé avec les organismes nationaux de statistique découlant d'un soutien financier et technique de longue date. 	<p>POINTS FAIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes limités en matière de coordination avec les autres organisations mondiales ▪ Peu d'approches systématiques de renforcement de l'utilisation des données de recensement au niveau national ▪ Action Sud-Sud limitée ▪ Aspect limité de la liste de spécialistes du recensement
<p>POSSIBILITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveaux programmes de développement durable et demande croissante de données ventilées ▪ Contexte pluri-partenaire ▪ Nouvelles solutions technologiques innovantes de recensement ▪ Nouvelles sources de données et méthodologies permettant d'associer les données de recensement à d'autres données, p. ex. mégadonnées (big data) 	<p>DOMAINES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rationalisation des structures organisationnelles internes pour un accompagnement plus efficace ▪ Renforcement des moyens institutionnels nationaux ▪ Renforcement des partenariats et de la coordination entre organisations au niveau mondial, régional et national ▪ Renforcement du rôle des données de recensement dans les cadres de suivi des ODD et de la CIPD au-delà de 2014 ▪ Établissement d'orientations techniques structurées et opportunes ▪ Exploitation des avantages des innovations technologiques ▪ Renforcement de la gestion et du partage de connaissances ▪ Renforcement de l'accès aux données de recensement dans le domaine public, à travers IPUMS et REDATAM notamment ▪ Mobilisation des ressources pour garantir les points énoncés ci-dessus 	
<p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Incertitude économique mondiale et difficultés de financement ▪ Manque de coordination mondiale entre les partenaires ▪ Moyens techniques limités des organismes nationaux de statistique pour trouver des méthodes modernes et utiliser les données ▪ Ampleur et complexité des opérations de recensement 		

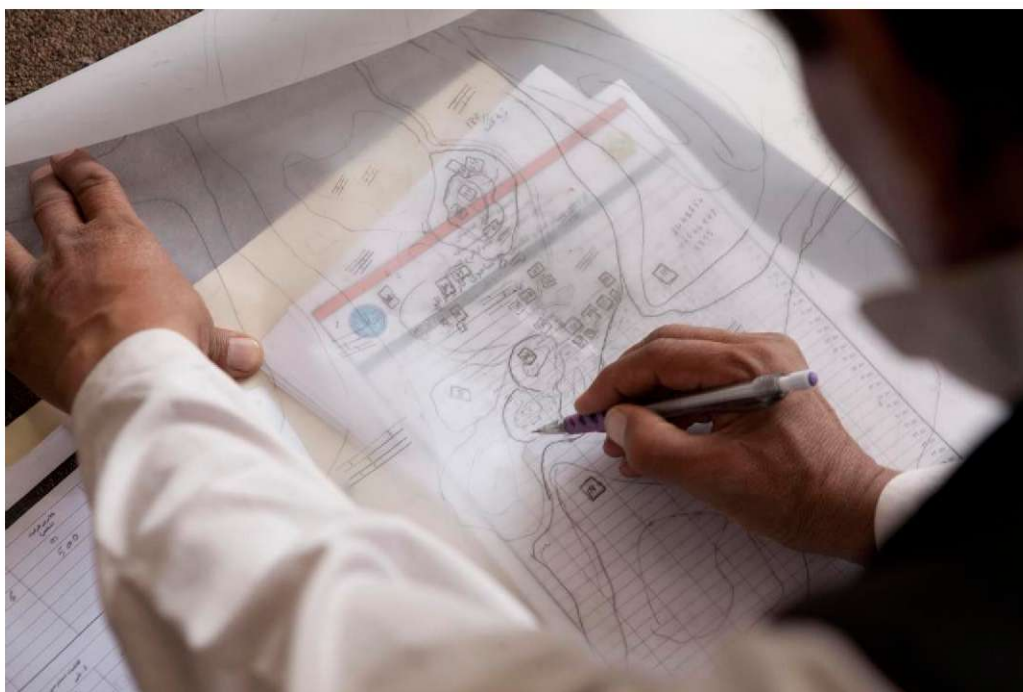
Le Tableau 1 expose le cadre d'évaluation des points forts, points faibles, possibilités et risques (SWOT) du soutien de l'UNFPA en matière de recensement sur la base de l'évaluation et des domaines d'intervention stratégiques correspondants étayant la nouvelle stratégie de recensement de l'UNFPA.

La nouvelle stratégie de la série des recensements de 2020 vise à accroître les retombées des investissements de l'UNFPA dans les recensements, que ce soit au niveau interne ou externe. Au niveau interne, il existe dorénavant une structure rationalisée à travers diverses unités de l'UNFPA dans les bureaux mondiaux, régionaux et nationaux, notamment une structure de gestion plus efficace, le Groupe de travail inter-départemental sur le recensement (IDWG-Census), permettant la production opportune de notes d'orientations et de fiches techniques destinées à tous les bureaux de pays. Au niveau externe, l'UNFPA a réduit le dédoublement des tâches et amélioré la coordination du soutien technique des pays grâce aux réunions trimestrielles d'un groupe inter-organisations récemment créé : le Comité international de coordination des recensements (ICCC), qui rassemble la Division de la statistique de l'ONU, le Bureau de recensement des États-Unis et la Banque mondiale.



4. Stratégie de recensement de l'UNFPA

Les données peuvent faire la différence : la stratégie consiste à collecter, analyser, diffuser et utiliser des données de qualité, opportunes, pertinentes et ventilées de manière à encourager une prise de décisions éclairée. Les principaux objectifs de la stratégie de l'UNFPA pour la série des recensements de 2020 sont de : a) renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistique à collecter, traiter et diffuser des données de recensement géo-référencées et ; b) s'assurer que les données de recensement sont intégralement utilisées pour générer divers types de renseignements sociodémographiques nécessaires à l'information et au suivi de l'exécution des programmes de développement infranational, national et mondial. L'UNFPA se concentrera sur la qualité tout au long du recensement.



La stratégie de recensement de l'UNFPA s'appuie sur les cadres de développement actuels (Programme à l'horizon 2030 et CIPD), les contextes nationaux (moyens techniques, stabilité politique/situations humanitaires, difficultés de financement et contexte pluri-partenaire), ainsi que sur les recommandations de l'évaluation indépendante du soutien de l'UNFPA à la série des recensements de 2010. La bonne exécution de cette stratégie contribuera à la modernisation des recensements et des écosystèmes de données dans de nombreux pays.

STRATÉGIE

Lors de la série des recensements de 2020, l'UNFPA renforcera les capacités nationales de production, d'utilisation et de partage de données de recensement géo-référencées par les ministères d'exécution étatiques, les ONG, les universités, les partenaires de développement et le public au sens large, tout en préservant leur confidentialité.

L'UNFPA S'ENGAGE À:

- Rationaliser les structures organisationnelles internes pour un accompagnement plus efficace ;
- Créer des outils stratégiques de gestion opérationnelle et financière pour les projets de recensement ;
- Renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les opérations de recensement ;
- Identifier et promouvoir des technologies et des méthodologies innovantes ;
- Établir des orientations techniques structurées répondant aux besoins des pays, conformément aux normes internationales ;
- Promouvoir l'intégration de questions sur la migration, le handicap selon l'approche du Washington Group, le type d'union et l'enregistrement des mariages ;
- Encourager une utilisation plus vaste et innovante des données de recensement ;
- Promouvoir l'accès libre et gratuit aux données démographiques de recensement tout en préservant leur confidentialité ;
- Identifier et développer des partenariats institutionnels essentiels ;
- Renforcer la mobilisation des ressources nécessaires.

Le soutien technique de l'UNFPA portera sur toutes les étapes du recensement : de sa planification à son déroulement, son analyse, sa diffusion et son exploitation.

Architecture opérationnelle de l'UNFPA

Rationaliser les structures organisationnelles internes pour un accompagnement plus efficace:

- Mener une évaluation des moyens de l'expertise interne en matière de recensement et développer une stratégie de développement des moyens pour réduire les écarts existants, en établissant notamment des orientations institutionnelles concernant les qualifications minimales nécessaires au personnel de l'UNFPA pour accompagner les recensements avec efficacité.
- Veiller au bon fonctionnement du Groupe de travail inter-départemental sur le recensement (IDWG-Census) pour planifier, coordonner efficacement et proposer un soutien technique et opérationnel des recensements. Coordonné par le Service de la population et du développement, l'IDWG-Census fait intervenir des spécialistes dans toutes les phases opérationnelles du recensement, issus notamment du Service de mobilisation des ressources, du Service des achats, du Service

financier, du Bureau humanitaire, du Service de planification des ressources et du budget, de l'Office de solutions de technologies de l'information, des Bureaux régionaux et des Coordinations régionales.

- Institutionnaliser le partage de connaissances, notamment les enseignements tirés, les bonnes pratiques, les outils et les documents stratégiques (documents de demande préalable, exercices d'étude de marché, de questions logistiques, etc.) en rétablissant et en conservant des archives de recensement accessibles à tous les bureaux de pays (communauté interne de recensement en ligne) ;
- Accroître le nombre et déployer à long terme les conseillers techniques principaux (CTP) pour soutenir les pays à faible revenu et mobiliser une liste exhaustive de spécialistes techniques à court terme dans les domaines caractérisés par une forte demande.
- Déployer des spécialistes techniques à court terme dans les domaines stratégiques tels que la cartographie numérique, les méthodes hybrides, les estimations à petite échelle et les projections démographiques ;
- Créer un nouveau programme de bourse de données démographiques de l'UNFPA pour aider les jeunes professionnels à se former aux opérations de recensement, à prendre part à l'analyse approfondie des données de recensement et à créer des cas d'utilisation spécifiques à chaque pays en partenariat avec les gouvernements nationaux et les bureaux régionaux de l'UNFPA.

Créer des outils stratégiques de gestion opérationnelle et financière pour les projets de recensement :

- Développer et partager des orientations opérationnelles en matière de recensement, notamment des instructions par étapes, mais aussi des exigences de gestion financière pour les projets de recensement afin d'en optimiser la gestion opérationnelle.
- Établir, au sein du Groupe de travail inter-départemental sur le recensement, un sous-groupe de travail chargé des opérations de recensement pour répondre aux besoins opérationnels en cours en termes d'approvisionnement, de ressources humaines et de gestion financière. Ce sous-groupe de travail recrutera les coordinateurs du Bureau de pays de l'UNFPA pour garantir une planification anticipée et une gestion efficace du recensement.

Renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les opérations de recensement :

Les opérations de recensement constituent une part essentielle dans un programme de recensement, les acquisitions (de biens et services) et les opérations représentant environ 75 % du budget total du projet. En raison de leur nature comparable à un « projet », les recensements sont caractérisés par une longue période de latence sur le plan opérationnel qui culmine avec une augmentation rapide des activités. Ils doivent donc être organisés et mis en œuvre sur une période relativement courte. Ce modèle présente des risques que l'UNFPA peut contribuer à réduire sur le plan de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

En mettant en place une gestion de la chaîne d'approvisionnement renforcée et rationalisée, l'UNFPA recrutera les parties prenantes du recensement (partenaires nationaux, communauté de donateurs, autres agences de l'ONU, etc.) pour fournir des outils instrumentaux et concrets (catalogue des ressources et des services liés au recensement, plans d'acquisition, délais moyens de mise en œuvre, budgets réalistes, etc.). Le déploiement opportun de ces outils apporte une valeur ajoutée au processus de recensement. Simultanément, les directeurs de projets (conseillers techniques principaux ou membres du Bureau de pays de l'UNFPA) bénéficient des outils nécessaires à la mise en place du programme sur le plan organisationnel et opérationnel.

L'UNFPA prendra les mesures suivantes pour améliorer l'adéquation et la coordination des performances de la chaîne d'approvisionnement :

- Proposer aux parties prenantes des services complets d'approvisionnement en matière de recensements, c'est-à-dire toutes les exigences éventuelles du programme de recensement (notamment les ressources et les services) ;
- Renforcer les moyens des partenaires nationaux en gestion de la chaîne d'approvisionnement ;
- Développer une stratégie d'approvisionnement pour proposer de nouvelles technologies de recensement grâce à une étude de marché ciblée et à l'identification des tendances en matière d'innovation ;
- Atténuer les risques liés au financement en développant des plans d'approvisionnement opportuns, des stratégies d'approvisionnement approfondies et en mettant en place de bonnes pratiques en matière de gestion des contrats ;
- Établir un grand nombre de contrats cadres ou d'accords à long terme pour sauvegarder les ressources et services habituels et préserver les ressources stratégiques de tout risque ;

Orientations techniques et méthodologiques

Identifier et promouvoir des technologies et des méthodologies innovantes:

- Promouvoir des solutions technologiques adaptées, efficaces et efficientes :
 - o Promouvoir les méthodes de recensement les plus avancées et rentables, notamment les approches de collecte de données multimodales ou mixtes telles que les entretiens téléphoniques, les questionnaires électroniques sur tablette ou téléphone portable, les systèmes intégrés géo-référencés de gestion des opérations de terrain, les technologies géo-spatiales de cartographie et les technologies de scan.
 - o Encourager les solutions locales et la coopération Sud-Sud en matière d'échange de connaissances sur les technologies de recensement en organisant notamment des tournées d'étude entre pays.

- Promouvoir la modernisation de la cartographie de recensement, notamment l'application de SIG pour améliorer la précision des données de limites, la qualité de la couverture de recensement, mais aussi pour encourager l'intégration de données géo-spatiales issues de diverses sources. Les SIG permettent de comparer les données de recensement à travers le temps en proposant des données matricielles indépendantes des limites administratives et des districts de recensement changeants.
- Renforcer les moyens régionaux et nationaux de production et d'utilisation de données de recensement géo-référencées à haute résolution et correspondant aux limites des districts de recensement numériques.
- Encourager l'utilisation d'images satellites associées à des données tirées d'une enquête de micro-recensement et d'autres sources pour estimer les populations nationales et infranationales dans les pays à forte difficulté et très vulnérables où un dénombrement classique est impossible (voir l'encadré 2).
- Soutenir le développement à long terme de systèmes de données administratives pour les pays prévoyant de mener un recensement basé sur les registres ou mixte, en fournissant des fiches d'instructions à court terme et en établissant des partenariats techniques entre les pays (coopération Sud-Sud).
- Proposer un programme annuel d'ateliers de formation à l'application de nouvelles méthodes de recensement et à la gestion des opérations de recensement.

Encadré 2 : Recensement hybride - nouvelle méthode de production d'estimations démographiques ventilées géographiquement dans les endroits où un recensement conventionnel est impossible. Les données démographiques, notamment au niveau infranational, sont fondamentales pour de nombreuses applications de développement, telles que la planification et la fourniture de services, la préparation d'élections et la prise en charge des catastrophes. Dans les pays en grande difficulté et les espaces vulnérables, les données démographiques récentes et fiables font souvent défaut ou sont souvent incomplètes car il est impossible d'effectuer des recensements classiques en raison de conflits ou de problèmes de sécurité. En outre, les déplacements massifs de population peuvent rapidement rendre les informations existantes dépassées. Dans de tels environnements, les avancées technologiques telles que les images satellitaires, les outils de localisation géographique, ainsi que les méthodes statistiques et la puissance de calcul, permettent l'application d'approches innovantes pour estimer la répartition des populations à des échelles spatiales fines.

L'approche de « recensement hybride » associe par la modélisation statistique des décomptes démographiques dans des districts réduits et spécifiques, obtenus grâce à des « enquêtes de micro-recensement » à des images satellites dans le but d'estimer les populations ainsi que leurs caractéristiques fondamentales dans des zones non couvertes par les enquêtes.

Les besoins en données pour les recensements hybrides impliquent un géo-référencement complet de l'enquête de micro-recensement ainsi que des strates d'images satellites à haute résolution associées à la densité démographique, par exemple des informations sur la végétation, le relief, l'éclairage nocturne, etc. Les modèles statistiques sont ensuite utilisés pour associer ces informations géographiques et effectuer des estimations démographiques dans des zones non couvertes par les enquêtes de micro-recensement.

Malgré ses nombreux avantages, un recensement hybride ne peut jamais remplacer la richesse et le niveau de détail à l'échelle individuelle, familiale, du foyer ou de la communauté d'un recensement de la population et de l'habitat classique.



Figure 1 : (gauche) Image satellite haute résolution d'une zone rurale en Afghanistan; (droite) Zones peuplées automatiquement détectées par des algorithmes informatiques.

Établir des orientations techniques structurées répondant aux besoins des pays, conformément aux normes internationales :

- Fournir des outils d'orientations techniques simples pour guider les bureaux de pays et régionaux de l'UNFPA dans leur soutien aux organismes nationaux de statistique. Les outils sont régulièrement mis à jour pour prendre en compte les derniers enseignements tirés et intégrer, notamment, le guide par étapes de planification de recensement sur plusieurs années, un graphique de Gantt de recensement correspondant, un exposé technique des nouvelles méthodes, la mobilisation des ressources, la consultation des utilisateurs, une évaluation des risques politiques, la gestion sur le terrain, des enquêtes post-recensement et une évaluation de la qualité des données.
- Organiser des ateliers régionaux communs de recensement ainsi que des formations en ligne destinés aux organismes nationaux de statistique lors des diverses étapes de leur projet de recensement, en faisant appel à des partenaires tels que la Division de la statistique de l'ONU, les Commissions régionales de l'ONU, le Bureau de recensement des États-Unis, les partenaires de GRID3, l'Université de Southampton, etc. Ces ateliers de formation couvriront toutes les phases du recensement et un grand nombre de sujets tels, notamment : « Recensement et ODD », « Approches du recensement hybride », « Les SIG dans le recensement » et « Utilisation de données démographiques pour la préparation humanitaire ». Ils proposeront une plateforme de partage des connaissances au niveau régional, ce qui pourra avoir un effet de levier sur la capacité générale d'une région à effectuer un recensement.
- Renforcer la gouvernance du recensement et les mécanismes d'assurance qualité pour garantir une transparence et une responsabilisation efficaces, mais aussi assurer l'indépendance du processus de recensement et de ses résultats, à travers :
 - Le soutien à la création de Conseils consultatifs techniques internationaux et de Conseil/Comités consultatifs nationaux ;
 - Le plaidoyer pour l'adoption de mécanismes efficaces de coordination des donateurs ;
 - L'établissement d'une liste des examens par des pairs pour faciliter un examen efficace et opportun des documents et questionnaires du projet de recensement ;
 - Le financement de la traduction et de la diffusion des principes et recommandations internationaux en matière de recensement de la population et de l'habitat et l'utilisation d'orientations et de normes en matière de recensement mondial, telles qu'établies par la Division de la statistique de l'ONU ;⁶
 - Proposition de consultations des utilisateurs, notamment des organisations de la société civile (OSC) ;
 - Proposition d'orientations sur l'analyse du contexte local de recensement, notamment des aspects religieux et culturels, d'évaluations des risques politiques et des problèmes associés dans des contextes vulnérables et humanitaires ;

⁶ ONU (2015) « Principes et recommandations pour les recensements de la population et de l'habitat », version 3. Département des affaires économiques et sociales. Division de la statistique.

- Promotion des enquêtes post-recensement pour mesurer la couverture et la qualité des données.

Promouvoir l'intégration de questions sur la migration, le handicap, le type d'union et l'enregistrement des mariages :

- Encourager l'intégration des trois questions fondamentales sur la migration internationale, telles qu'énoncées dans les [Principes et recommandations pour les recensements de la population et de l'habitat](#), notamment le pays de naissance, le pays de résidence et l'année ou la période d'arrivée. L'intégration de questions sur la migration dans le recensement répond à la volonté du programme des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 de définir et de mesurer le statut migratoire (ODD 17.18).
- Conformément aux objectifs du [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#), préconiser d'autres questions de recensement relatives à la migration, notamment sur le pays de naissance des parents, le pays de résidence cinq ans avant le recensement, la date d'arrivée la plus récente et les raisons de la migration.
- Préconiser l'intégration de questions sur le handicap, proposées par le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap pour les personnes âgées de 5 ans et plus. Le Groupe de Washington a identifié six domaines de fonctionnalité à intégrer dans le recensement, listés ci-après :
 - Avez-vous des problèmes de vision, même en portant des lunettes ?
 - Avez-vous des problèmes d'ouïe, même en portant une aide auditive ?
 - Avez-vous des problèmes pour marcher ou monter les escaliers ?
 - Avez-vous des troubles de la mémoire ou de la concentration ?
 - Avec-vous des problèmes d'autonomie, par exemple pour vous laver ou vous habiller ?
 - En utilisant votre langage habituel, rencontrez-vous des difficultés à communiquer, par exemple à comprendre ou à vous faire comprendre ?

Une réponse positive à au moins l'une des questions ci-dessus, par « grande difficulté » ou « incapacité totale » permet d'identifier une personne en situation de handicap.

- Préconiser l'intégration prioritaire de questions sur le type d'union et l'enregistrement des mariages dans les questionnaires nationaux de recensement. Ces questions peuvent répondre à trois insuffisances majeures en matière de statistiques différenciées selon le sexe et d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil : 1) le besoin d'une validation croisée entre le recensement et les registres civils au sujet des statistiques de mariages ; 2) le manque actuel de données systématiques concernant la couverture des registres de mariages ; et 3) le besoin de preuves des avantages de l'enregistrement des mariages pour les femmes et les enfants dans le cadre juridique national.

Utilisation et diffusion

Encourager une utilisation plus vaste et innovante des données de recensement :

- Renforcer la capacité à utiliser les données de recensement et de registres et statistiques de l'état civil pour produire des projections démographiques et des estimations de population inter-recensement, notamment au niveau infranational.
- Proposer une formation à l'utilisation des données de recensement pour le contrôle et le suivi des ODD. Environ 98 indicateurs relatifs aux ODD sur 232 requièrent des données démographiques pour être calculés.
- Promouvoir l'intégration de données démographiques géographiques à d'autres ensembles de données géo-spatiales à haute résolution afin de :
 - proposer une cartographie et une représentation visuelle des indicateurs de développement pour faire progresser la planification et le ciblage ;
 - valider les approches d'estimations démographiques s'appuyant sur des données de recensement à distance et des enquêtes de micro-recensement ;
 - mettre à jour les estimations démographiques et les cartes entre les recensements ;
 - mettre à jour les bases de sondage pour les enquêtes nationales.
- Proposer des orientations en matière de cartographie des données de recensement à des échelons géographiques plus réduits.
- Promouvoir l'utilisation de données de recensement pour produire des estimations à petite échelle des indicateurs de développement sélectionnés, notamment des indicateurs relatifs aux ODD. L'UNFPA fournit des orientations techniques et une formation à l'estimation à petite échelle. En associant le recensement aux données issues d'enquêtes par sondage grâce à la modélisation, l'estimation à petite échelle produit des estimations fiables de certains indicateurs essentiels disponibles uniquement dans les enquêtes par sondage (tels que les indicateurs relatifs à la planification familiale, à la pauvreté, voir Figure 1), à un échelon géographique / administratif plus petit qu'à partir d'une enquête par sondage.

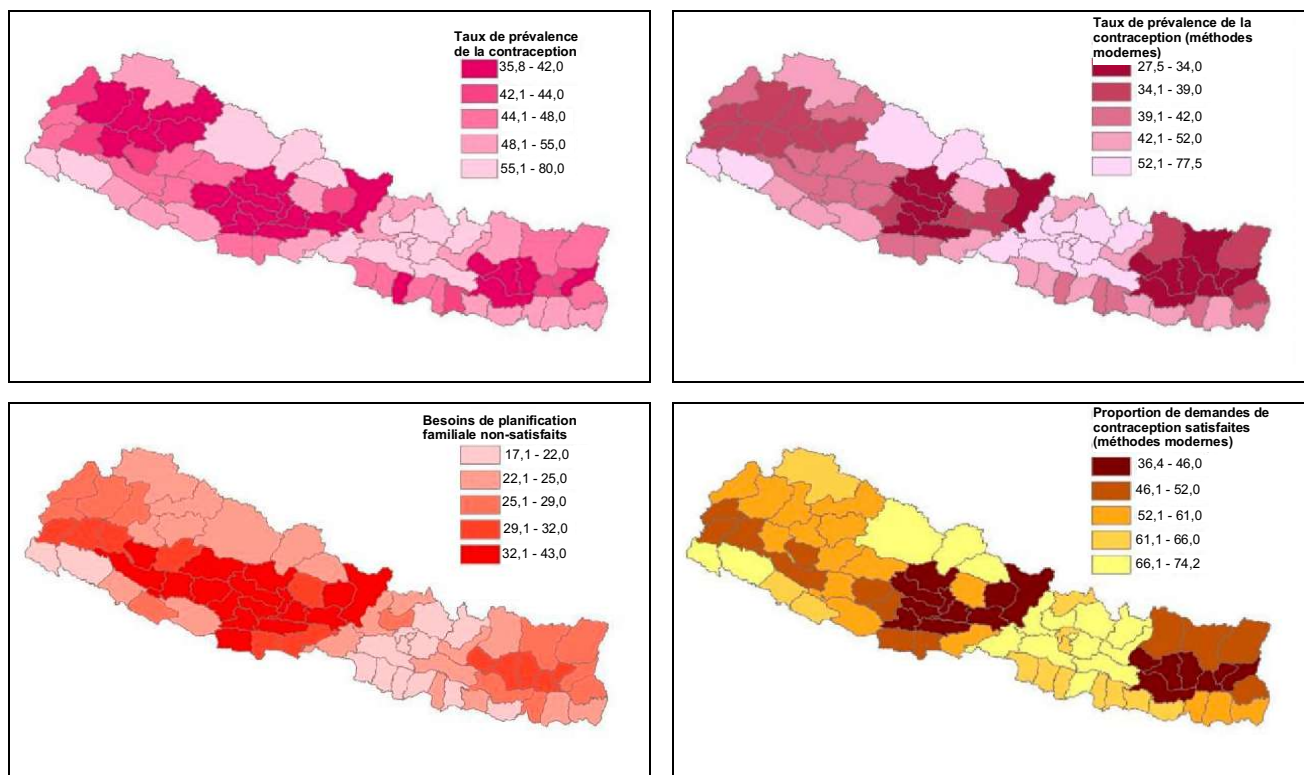


Figure 2 : Illustration de l'estimation à petite échelle des indicateurs de planification familiale (Recensement de 2011 du Népal)

- Évaluer le caractère complet et la qualité des systèmes de registres et de statistiques de l'état civil grâce à l'utilisation de questions supplémentaires sur la naissance, l'enregistrement des mariages et des décès. Utiliser les résultats pour améliorer et développer les systèmes de registres et de statistiques de l'état civil. Réciproquement, utiliser les données issues de registres et de statistiques de l'état civil pour valider le caractère complet et la qualité des décomptes de recensements.
- Accroître la capacité à utiliser des données de recensement géo-référencées et des estimations démographiques infranationales afin de produire des données opérationnelles communes concernant la population, afin de mieux préparer les pays aux catastrophes et les équipes de pays à l'action humanitaire.
- Encourager l'utilisation de données de recensement pour produire des estimations sur les réfugiés et les personnes déplacées, conformément aux [Recommandations internationales des Nations Unies en matière de statistiques sur les réfugiés](#) et au [Rapport technique des Nations Unies et d'Eurostat sur les statistiques relatives aux personnes déplacées dans leur pays](#).
- Garantir le traitement, l'analyse et la diffusion opportuns des résultats de recensement relatifs à la migration, ventilés et recoupés sur la base des normes internationales.
- Promouvoir l'adoption de techniques d'analyse innovantes, notamment de celles associant les données de recensement aux enquêtes et aux sources de mégadonnées dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.
- Accompagner les organismes nationaux de statistique dans la production de rapports d'analyse approfondis sur des sujets liés à la mission de l'UNFPA tels que la planification familiale, le mariage d'enfants, le dividende démographique et l'évolution de la pyramide des âges.

- Encourager et accompagner les organismes nationaux de statistique dans leur analyse des données de recensement sur certains sujets, à la demande d'acteurs de développement extérieurs, pour rendre cette analyse plus précise, pertinente et opportune, géo-référencée et ventilée.

Promouvoir l'accès libre et gratuit aux données démographiques de recensement tout en préservant leur confidentialité

- Utiliser divers moyens de diffusion des données et explorer plusieurs canaux de diffusion pour promouvoir l'examen des cadres juridiques nationaux et régionaux dans le but d'encourager le partage et l'utilisation des données.
- Préconiser l'utilisation plus généralisée de méthodes innovantes de diffusion, d'affichage et de visualisation simple des données de recensement.
- Promouvoir les plateformes de diffusion en ligne de données de recensement interactives, en libre accès et gratuites capables de contenir des données géo-spatiales.
- Encourager les portails nationaux en libre accès de plateformes de diffusion de données de recensement géo-spatiales. Encourager l'intégration de plateformes nationales à l'aide de la Plateforme de données démographiques de l'UNFPA afin de permettre la cartographie, les comparaisons inter-étatiques et les fonctions analytiques avancées de données relatives à la démographie, à la santé en matière de sexualité et de procréation, au genre et au développement.
- Préconiser des échantillons représentatifs de données de recensement national à partager à l'aide de la base de données mondiale de l'Université Minnesota IPUMS.
- Encourager la diffusion de données tirées de micro-recensements auprès du public dans les douze mois suivant la publication des principaux résultats du recensement.
- Promouvoir l'utilisation des données de recensement dans la prise de décisions politiques sur la base d'éléments factuels.

Mobilisation des partenariats et des ressources

Identifier et développer des partenariats institutionnels essentiels

Renforcer les partenariats entre organisations aux niveaux mondial, régional et national pour améliorer la coordination, les synergies institutionnelles et pour éviter le dédoublement des investissements. La structure organisationnelle de l'UNFPA sera ultérieurement renforcée afin de garantir que les bureaux de pays et régionaux ont les moyens de soutenir de manière efficace et efficiente les organismes nationaux de statistique dans leurs recensements.

NIVEAU MONDIAL

Au niveau mondial, l'UNFPA s'engage à :

- Renforcer son engagement au sein du [Comité international de coordination des recensements \(ICCC\)](#) pour assurer la coordination du soutien planifié et actuel aux autorités nationales de recensement.⁷ Des réunions trimestrielles de l'ICCC permettront de développer les synergies entre les efforts des partenaires de développement. Un mémorandum d'accord (MA) a été récemment signé avec le Bureau de recensement des États-Unis pour permettre aux organismes nationaux de statistique et aux bureaux de pays d'avoir accès à l'expertise du Bureau de recensement des États-Unis par l'intermédiaire de l'UNFPA.
- Travailler avec la Banque mondiale sur le soutien opérationnel et l'assurance qualité pour les recensements bénéficiant de son financement.
- Le partenariat actuel avec KOSTAT soutient le travail de l'UNFPA en matière de renforcement des moyens de recensement en Asie et en Amérique latine.
- Établir et renforcer les partenariats mondiaux et régionaux avec d'autres agences de l'ONU et des partenaires de développement pour promouvoir l'harmonisation des opérations, des ressources et des outils à travers *Unis dans l'Action*.
- Collaborer avec WorldPop et Flowminder pour encourager les estimations démographiques à petite échelle ou les réseaux uniformes et détaillés (recensement hybride) en l'absence de recensement national classique ou dans les endroits où un recensement de la population ne peut être que partiellement mis en place.

⁷ L'ICCC a été fondé pour renforcer la communication et la coordination du soutien technique préalable, prévu et en cours aux organismes nationaux de recensement, mais aussi pour promouvoir l'application des dernières recommandations, orientations, classifications et innovations internationales en matière de recensement. Il rassemble le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de la statistique des Nations Unies et le Bureau de recensement des États-Unis. L'ICCC a été fondé en réponse à la Résolution E/RES/2015/10 du Conseil économique et social des Nations Unies portant sur le Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2020, qui a encouragé « la coordination des activités entre les parties prenantes dans leur soutien aux États membres » et la reconnaissance de l'importance croissante du recensement de la population et de l'habitat comme source importante des données ventilées nécessaires à la mesure des avancées du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Par son engagement proactif, l'ICCC vise à orienter le soutien diversifié des donateurs bilatéraux tout en renforçant la cohérence de son accompagnement.

NIVEAU RÉGIONAL

Au niveau régional, l'UNFPA s'engage à améliorer la coordination régionale de son soutien technique en :

- Réduisant le coût des équipes habituelles de réponse mondiale et en approfondissant l'expertise dans chaque région en développant la liste régionale de l'UNFPA de spécialistes techniques, tout en mobilisant les ressources visant à accompagner le développement approfondi des conseillers techniques principaux (CTP) et des spécialistes du recensement à court terme.
- Mobilisant les ressources pour accompagner les centres régionaux de référence en matière de soutien aux recensements et l'utilisation des données démographiques pour encourager la coopération au sein et entre les régions. Ces centres de référence, à travers des programmes démographiques dédiés, permettent à l'UNFPA de partager plus systématiquement et régulièrement des informations sur les dernières tendances et technologies, mais également de déployer largement de nouveaux outils servant par exemple à l'analyse géo-spatiale, l'estimation à petite échelle ou tout autre type d'intégration de données.
- Mobilisant des ressources d'accompagnement de la prochaine génération de démographes techniques et d'analystes démographiques afin de soutenir la modernisation progressive des systèmes de recensement, des écosystèmes de données, mais aussi l'utilisation de données démographiques à des fins de développement.
- Aidant les pays pour s'assurer que le recensement fait partie intégrante du système national de statistique.
- Encourageant le partage des ressources et l'utilisation conjointe de nouvelles technologies entre les pays concernant les logiciels et le matériel tels que les tablettes, le Système mondial de navigation par satellite (GNSS), etc. afin de réduire les coûts généraux du recensement.
- Créant des partenariats et en négociant des échanges de connaissances aux niveaux régional et national, notamment une coopération Sud-Sud, des tournées nationales d'étude, la participation à des réunions mondiales et régionales d'experts et une collaboration croissante entre les pays concernant divers aspects de l'organisation de recensement, notamment la conception des questionnaires, la diffusion des données et celle des données liées au recensement dans le cadre de la prise de décisions politiques et de méthodologies alternatives de recensement.
- Identifiant et en rapportant les expériences d'accompagnement des recensements pour contribuer à une base organisationnelle de connaissances sur les recensements, notamment sur l'utilisation des données de recensement et d'enquête dans l'élaboration de politiques.
- Renforçant le rôle des bureaux régionaux de l'UNFPA dans leur travail et leur accompagnement des Commissions régionales de l'ONU à l'aide d'organes de politique régionale tels que la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations travaillant sur le recensement de la population et de l'habitat.

NIVEAU NATIONAL

Au niveau national, les bureaux de pays de l'UNFPA s'engagent à mobiliser des partenariats en :

- Se tenant au courant des processus de planification de recensement dans leurs pays respectifs tout en renforçant des liens étroits avec les organismes nationaux de statistique afin de garantir une collaboration et un accompagnement réguliers.
- Renforçant les collaborations techniques de recensement avec d'autres agences de l'ONU dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies (UNCT) et d'autres forums des partenariats, notamment des établissements de recherche et universitaires, des médias et des OSC, en rassemblant notamment en temps opportun les agences des Nations Unies et les donateurs pour mobiliser les ressources.
- Encourageant dès le début du recensement l'engagement des partenaires universitaires et des organisations de la société civile (OSC) pour défendre la valeur potentielle des données de recensement, savoir quels utilisateurs éventuels voudraient en savoir davantage sur le recensement (besoins des utilisateurs) et développer son accès au public. La collaboration précoce de producteurs de données et d'utilisateurs finaux favorise l'accès du public et l'utilisation à long terme des résultats du recensement.
- Encourageant la collaboration entre les organismes nationaux de statistique et les établissements universitaires pour exploiter les compétences locales et l'expertise de renforcement des moyens et des produits approfondis d'analyse.
- Sensibilisant les parties prenantes des organismes nationaux de statistique à l'utilité des données de recensement à des fins de développement dans le cadre du Programme à l'horizon 2030, de la CIPD et des programmes de développement régionaux et nationaux.
- Soutenant les partenariats collaboratifs des acteurs de développement visant à renforcer les moyens des systèmes nationaux de statistique dans le cadre des ODD et de la révolution des données.

Renforcer la mobilisation des ressources

L'UNFPA continuera à étudier les perspectives de création d'un fonds d'affectation spéciale visant à encourager les données de recensement et démographiques, qui portera sur l'accompagnement des recensements et l'utilisation des données de recensement, tout en facilitant la mobilisation des ressources pour des activités coordonnées avec d'autres agences.

Les investissements principaux viseront à proposer un nouveau mécanisme de financement et à mettre en place une architecture tirant profit du soutien actuel de l'UNFPA aux recensements nationaux de la population et de l'habitat, et qui exploitera ce soutien pour renforcer les diverses dimensions du système national de données. À cette fin, deux points sont essentiels :

- Évaluer la diversité des systèmes nationaux de données existants et encourager la disponibilité croissante des « diagnostics nationaux » et des « programmes nationaux de données » produits

par les États dans le cadre des ODD, en partenariat avec des acteurs tels que Paris 21, le projet de collaboration sur les données sanitaires, les donateurs bilatéraux, etc.

- Au niveau national, agir en étroite collaboration avec les investissements associés tels que l'Unité d'action des Nations Unies et les autres partenaires de développement afin de développer les efforts communs dans le but de renforcer les systèmes nationaux de données intégrées.

Envisager ces initiatives essentielles permet de répondre aux demandes croissantes de la part des États et d'accélérer le rythme, l'échelle et la pérennité de l'investissement effectué d'ici 2030.

5. Théorie du changement

L'UNFPA s'est engagé à rester un partenaire de référence et fiable dans la mise en œuvre de recensements de la population et de l'habitat lors de la série de 2020 grâce à ses liens éprouvés et de longue date avec les organismes nationaux de statistique. La théorie du changement qui en découle pour la stratégie de recensement de l'UNFPA, examinée dans le Plan stratégique de l'UNFPA pour 2018-2021, est résumée dans le diagramme schématique de la page suivante. Ce diagramme expose des orientations techniques et programmatiques concernant les interventions associées aux résultats, et identifie les risques et les hypothèses liés à la réalisation de ces résultats. Il se fonde sur l'avantage comparatif de l'UNFPA en tant qu'agence de référence dans les systèmes et l'analyse des données démographiques grâce à la présence de son programme dans 155 pays, soutenu par six bureaux régionaux et une équipe inter-divisions au Siège de l'organisation.



Objectif : Renforcer la capacité des systèmes nationaux de statistique à produire, diffuser et utiliser des données démographiques de haute qualité, opportunes et ventilées permettant de cartographier les disparités démographiques et les inégalités socioéconomiques dans le but d'informer et de contrôler les programmes de développement nationaux et mondiaux.

Résultat 4 du PS* : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde

- Proportion de pays ayant réalisé au moins un recensement de population et de l'habitat au cours des dix dernières années (partie (a) de l'indicateur 17.19.2 relatif aux ODD)
- Proportion de personnes comptées dans le recensement le plus récent
- Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national grâce à une ventilation complète lorsque pertinente par rapport à l'objectif, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle (Indicateur 17.18.1 relatif aux ODD)
- Proportion de pays ayant une politique urbaine nationale ou un programme régional de développement répondant aux dynamiques démographiques
- Proportion d'enfants âgés de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées auprès d'une autorité civile, par âge

Risques : Partenaires mondiaux, régionaux et nationaux ne partageant pas la même vision.

Hypothèses :

- États donnant la priorité et augmentant l'investissement public dans la collecte, la diffusion de l'analyse et l'utilisation des données à des fins de politique publique ;
- Gouvernements nationaux et infranationaux utilisant des données et des informations pour améliorer les processus de politique publique, la sensibilisation du public et la responsabilisation.

Produit 13 du PS* : Amélioration des systèmes nationaux de données relatives à la population pour cartographier et combattre les inégalités, faire progresser la réalisation des ODD ainsi que les engagements du Programme d'action de la CIPD, et renforcer les interventions en situation de crise humanitaire.

Indicateurs

- Proportion de pays dont les résultats de recensement sont ventilés par âge et par sexe et accessibles en ligne pour chaque district de recensement
- Proportion de pays publiant un échantillon représentatif des données de recensement au cours des 12 mois suivant le lancement du principal rapport de recensement
- Proportion de recensements comportant des questions relatives au handicap

Risques : Organismes nationaux de statistique continuant à organiser un recensement classique.

Hypothèses :

- Ministères et départements gouvernementaux adoptant et utilisant les données de recensement ;
- UNFPA capable d'influencer la conception du projet de recensement dès le départ ;
- États appliquant les recommandations internationales en matière de recensement.

Produit 14 du PS* : Prise en compte des informations démographiques en vue d'améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et plaidoyers en faveur du développement.

Indicateurs

- Proportion de pays générant des projections démographiques nationales et sous régionales ventilées par âge, sexe et situation géographique, et accessibles au public
- Proportion de pays disposant de plans nationaux de développement tenant explicitement compte des dynamiques démographiques, notamment de l'évolution de la pyramide des âges, de la répartition de la population et de l'urbanisation
- Proportion de pays générant et utilisant des estimations à petite échelle des indicateurs sur la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction pour la planification des programmes
- Proportion de pays générant et utilisant une cartographie (à l'échelle du district ou en dessous) pour représenter la vulnérabilité de leur population aux catastrophes et aux situations de crise humanitaire

Interventions stratégiques principales

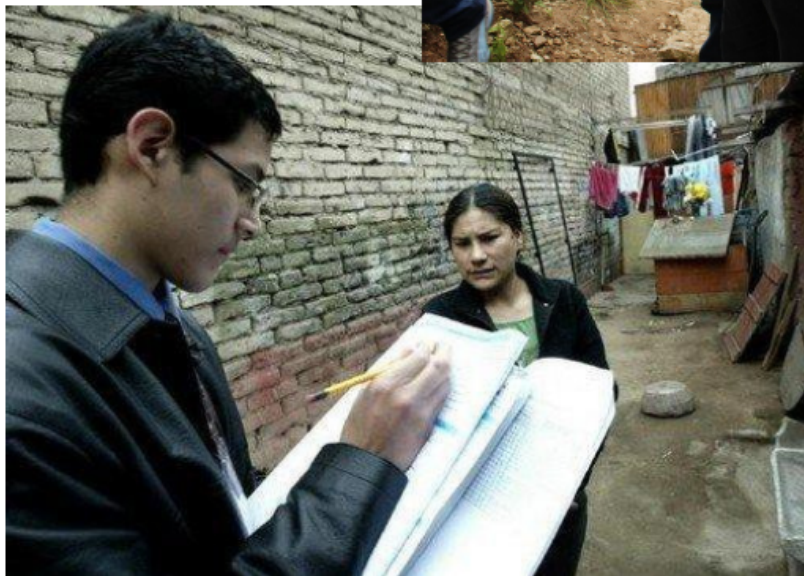
- Renforcement de la gouvernance de recensement et mécanismes d'assurance qualité
- Mobilisation des ressources et défense de l'engagement politique et de l'allocation des ressources adaptées à un recensement permis par la technologie
- Promotion de la collaboration des organismes nationaux de statistique avec les établissements universitaires pour exploiter les compétences et l'expertise locales
- Encouragement de l'analyse approfondie et de l'apport de preuves à partir des recensements
- Préconisation de solutions technologiques efficaces et efficientes pour le traitement de la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la base de l'évaluation de la pertinence du contexte
- Promotion de l'adoption de techniques innovantes d'analyse, d'affichage et de diffusion des données de recensement
- Encouragement du développement à long terme des systèmes administratifs de données pour les pays prévoyant de mener un recensement sur la base de registres ou mixte
- Soutien aux centres d'excellence dans chaque région de l'UNFPA (2 par région)
- Soutien à l'engagement des partenaires universitaires et des organismes nationaux de statistique dès le début du recensement
- Création de partenariats régionaux et négociation pour l'échange régional et national de connaissances
- Soutien aux partenariats collaboratifs des acteurs de développement pour renforcer les moyens des systèmes nationaux de statistique

RÉFÉRENCES

[1] Informations détaillées et spécifiques aux pays sur la série des recensements de 2010, disponibles sur le site Internet du Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010 <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm>

[2] Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 (publication A/69/62 de l'ONU), préparé en réponse à la résolution 65/234 de l'Assemblée générale

[3] Résultats de l'évaluation du recensement 2010 de l'UNFPA, disponibles sur : <http://www.unfpa.org/admin-resource/evaluation-unfpa-support-population-and-housing-census-data-inform-decision-making>





**Proposer un monde où
chaque grossesse est désirée,
chaque accouchement est
sans danger et le potentiel de
chaque jeune est accompli**

Fonds des Nations Unies pour la population

605 Third Avenue
New York, NY 10158
Tél. +1 212 297 5000
www.unfpa.org

